



FNCC Culture et intérêt national

Le 7 octobre, les sénateurs découvraient un amendement à la loi de décentralisation qui envisage la délégation, par convention de l'Etat à une collectivité ou un EPCI, de la compétence organisation et soutien aux politiques culturelles. La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture s'alarme d'une formulation qui énonce que «la culture ne fait pas partie de l'intérêt national». En contradiction avec les projets de loi en préparation au ministère de la Culture, cet amendement ouvre «la voie à la diminution de la responsabilité du ministère de la Culture sur certains territoires via le démantèlement de ses outils», estime la FNCC. La décentralisation culturelle, rappelle-t-elle, «n'a pas pour objet le transfert des outils et des missions des politiques culturelles du ministère vers les collectivités mais leur coconstruction entre elles et l'Etat.»